



Comité Régional d'Esgrime  
**Occitanie**  
Pyrénées - Méditerranée

## ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE 22 FEVRIER 2024 – En visioconférence

### **ORDRE DU JOUR**

Accueil par le Président

Point 1 : Accueil par le Président

Point 2 : Approbation du PV de l'AG du 1<sup>er</sup> Juillet 2023

Point 3 : Bilan et rapport financier 2023

Point 4 : Rapport du vérificateur aux comptes

Point 5 : Approbation du rapport financier (vote)

Point 6 : Point sur les licences au 31/12/2023

Point 7 : Fixation de la part régionale du prix de licence et de l'affiliation des clubs (vote)

Point 8 : Proposition de budget prévisionnel année 2024 (vote)

Point 9 : Fixation de la date de l'Assemblée Générale de fin de saison sportive

Point 10 : Questions et informations diverses à adresser avant le 19 Février 2024

**Clubs présents et nombre de voix** : Castelnau Le Lez (Jérémy PONTONNIER – 6 voix) / Castelnaudary (Joël CAQUOT – 7 voix) / Alès (Samuel MALHAUTIER – 7 voix) / Céret (Pascal LE PETIT – 3 voix) / Uzège (Géraldine BAUMES – 6 voix) / Limoux (Fabienne DELAUNAY – 6 voix) / Perpignan (Daniel FOLTRAN – 7 voix) / Argelès (Jean DUPRE – 6 voix) / Auch ECA (Florian MALHOMME – 3 voix) / Albi (Christophe VOLLE – 7 voix) / Baziège (Fabienne THIBAULT – 6 voix) / Castres (Evelyne BOSCH – 6 voix) / Muret (Christophe VANOTTI – 7 voix) / Montauban (J. Baptiste RAULT – 6 voix) / Lavaur (Diane GONDAT) / Grand Cahors (Nathalie BENNE – 3 voix) / TAC (Jean-Luc TOULOTTE – 6 voix) / TUC (Daniel PALPACUER – 9 voix) / TCMS (Jean-Claude PRESSEQ – 6 voix) / Stade Toulousain (Anne Lise TOUYA – 6 voix) / Villefranche de Rouergue (Fabien MORENO – 3 voix).

### **Membres présents :**

- Membres Bureau : Jean-Christian CARRIE / Marc CHARLET / Jean TURA / Eric PARIZEL / Cathy LE SAUX / Jean- Michel GOUBERT
- Fabrice LAQUERBE (Vérificateur aux comptes) / Fanny COMMUN / Me CHAMPAIN /

**Excusés** : D. MIGLIORATI (Céret) – J. CHAMARY (Baziège) – B. MOTHEs (Auch ECA) – VALIERE et GAITAN (Onet le Château) – Mme. BACCOU (Villeneuve T) / D. HORNUS (Solution Riposte) – Me M. CARRIER (CTS)

La réunion commence à 19h00, avec le pointage des Présidents de Clubs et des personnes assistant à cette assemblée générale. M. CARRIE, Président du CREO remercie l'assistance.

Il précise que cette réunion est une AG financière où les comptes annuels seront présentés et mis aux votes.

Il remercie avant d'entamer les points à l'ordre du jour, Me PARIZEL, Trésorier et Sabine notre secrétaire pour le suivi et la saisie des comptes, et M. LAQUERBE pour son contrôle des comptes de façon sérieuse et pointilleuse.

Il tient à excuser l'absence de Magali CARRIER, et il transmet un message de sa part concernant la sélection de 3 tireuses d'Occitanie aux Championnats d'Europe à Naples :

- LE CHANJOUR Pauline (Fleuret - ancienne tireuse du club de Pézenas)
- PALPACUER Garance (ancienne tireuse du club du TUC)
- CHABROL Roxane (ancienne tireuse du club de Béziers)

### **Point 2 : Approbation du PV de l'AG du 1<sup>er</sup> Juillet 2023**

Le Procès-verbal du 1er Juillet 2023 est mis au vote.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Le Président laisse la parole au trésorier Me PARIZEL pour présenter les comptes financiers.

### **Point 3 : Point financier 2023**

Le trésorier Eric PARIZEL remercie à son tour le travail effectué par Sabine et le contrôle effectué par M. LAQUERBE. Il présente ensuite le compte de résultat 2023. (Ce document a été transmis aux clubs antérieurement à la réunion). Il détaille le bilan financier de la saison et répond aux questions qui se posent au fur et à mesure.

Une partie des charges liées aux stages a augmenté à cause de l'augmentation des prix (repas, hébergement...), et du nombre de stagiaires en formation de cadre, en particulier chez les femmes, en sachant que la formation était gratuite pour ces dernières. Le nombre de stages a également augmenté au niveau de la formation sur les week-ends (animateur / éducateur / escrime artistique).

L'exercice 2023 fait apparaître un résultat positif de 1 807.58 €.

Le président précise que les comptes financiers sont à l'équilibre en comparaison avec l'année précédente. Et rappelle l'effort fait par le CREO pour le renouvellement du matériel.

A l'issue des explications données par Me PARIZEL, la parole est donnée au contrôleur des comptes.

### **Point 3 : Rapport du vérificateur aux comptes**

M. LAQUERBE n'a pas grand-chose à souligner. Il confirme que la comptabilité est saisie et très bien tenue. Tous les contrôles effectués n'ont pas montré d'anomalie, tout est justifiable.

Le compte-rendu du vérificateur aux comptes sera joint au présent PV.

Cette année, contrairement à l'an dernier, le compte banque saisie comptablement correspond aux soldes des comptes bancaire, pas de chèques en attente, pas de décalage grâce aux règlements par

virement fin décembre.

Suite à une question de Mme THIBAUT du Club de Baziège, la diminution du compte livret est dû à un virement interne vers le compte courant afin de pallier aux subventions qui n'ont pas encore été versées.

Les soldes bancaires sont quasiment les mêmes que l'an dernier :

**Au 31/12/2023 soit 232 474.08€**

- Compte courant CA : 5 659.19
- Compte courant CM : 59 302.44
- Livret CM : 167 512.45

**Au 31/12/2022** soit 250 192.69€ (en sachant que des chèques n'avaient pas encore été encaissés pour une valeur de 17 132€, le solde aurait dû être de **233 060€**)

- Compte courant CA : 8 634.97
- Compte courant CM : 56 424.22
- Livret CM : 185 133.50

Le rapport du Contrôleur aux comptes est voté et adopté à l'unanimité.

#### **Point 4 : Approbation du rapport financier**

Le bilan et le compte de résultat 2023 sont soumis au vote des Présidents de clubs.

Les comptes financiers sont adoptés à l'unanimité (Contre : 0 / Abstention : 0)

#### **Point 5 : Point sur les licences**

Le Président explique que les licences ont connu une baisse de 6% ce qui correspond à la moyenne nationale. Cette baisse avait été anticipée à hauteur de -10% dans le prévisionnel 2022. Il souligne que sur cette saison, 6 clubs ont diminué leur nombre de licences, et il tient à féliciter les 3 clubs qui ont eu la plus forte augmentation de licenciés, à savoir les clubs de Perpignan, Albi et Plaisance du Touch.

Le Président espère une hausse des licences la saison prochaine avec l'effet JO.

#### **Point 6 : Vote de la part régionale du prix de la licence 2024/2025**

Le Président rappelle que le Comité Régional d'Occitanie fait partie des comités régionaux qui ne prennent pas de part régionale sur l'affiliation.

Les comptes étant à l'équilibre Il propose pour la saison prochaine de ne pas augmenter la part régionale du prix de la licence.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **Point 7 : Budget prévisionnel année 2024**

Le trésorier, Me PARIZEL, présente le budget prévisionnel pour l'année 2024.

L'évolution au niveau des charges est de +0.77%, et pour les produits -0.15% compte tenu de la baisse des subventions.

Il précise également que ce budget prévisionnel devra peut-être être réajusté en Juillet en fonction de la part fédérale sur le prix de la licence, de l'enveloppe de l'ANS et des subventions de la Région.

Le trésorier répond aux questions et explique pourquoi les frais d'arbitrage seront plus élevés, en effet

cette année les arbitres devront se déplacer jusqu'à Macon pour la Fête des Jeunes, nous avons la chance l'an dernier car ces mêmes Championnats ont eu lieu à Albi.

Le budget prévisionnel est mis au vote et adopté à l'unanimité.

### **Point 9 : Fixation de la date de la prochaine Assemblée Générale**

Après discussion, la date retenue sera le dernier week-end de Juin, soit le 29 Juin 2024. Le CREO convoquera les Clubs à assister et participer à l'Assemblée Générale Ordinaire de fin de saison (partie sportive) et à l'Assemblée Générale Elective.

Le lieu reste encore à définir, mais il ne se fera pas à La Nautique comme les années précédentes. Nos choix s'orienteraient en fonction des disponibilités des clubs concernés vers Narbonne ou Limoux, le but étant de trouver un point de chute le plus central possible.

### **Point 10 : Questions et informations diverses**

Le Club de Villeneuve Tolosane a fait remarquer que le prochain stage de formation tombait en même temps que la compétition d'Onet le Château. Jean-Christian CARRIE précise qu'il est difficile de trouver des dates où il n'y a rien et il faut également prendre en compte la disponibilité de notre CTS et des Maîtres d'Armes intervenant sur la formation cadres.

M. MORENO du club de Villefranche de Rouergue :

*Serait-il possible d'organiser des journées mise à niveau pour les éducateurs ou CQP qui ont des examens qui date depuis longtemps ?*

Le Président précise que Magali CARRIER, pourra lui répondre très prochainement, étant donné qu'elle n'a pu être là ce soir.

Le Président précise toutefois que la FFE propose des stages à cette fin. Mais il est tout à fait envisageable de le faire au niveau de l'Occitanie. Toutefois il faut bien savoir que les stages de week-end sont plus onéreux et la participation des stagiaires sera plus importante. Il faut aller dans des structures type CREPS et payer pour avoir une salle et un gymnase. de même le prix des repas et de l'hébergement sont plus élevés que les prix proposés par les établissements scolaires qui nous accueillent durant les vacances scolaires.

M. PALPACUER, Président du TUC, propose de l'organiser dans sa salle.

Sans autres questions le Président remercie les participants et propose de passer à l'assemblée générale extraordinaire.

**Jean-Christian Carrié**



Président du Comité Régional,

## **Assemblée générale extraordinaire.**

### Modification des statuts du CREO

Le Président explique que les statuts doivent être modifiés à la demande de la FFE

Cette proposition de statuts à été envoyée aux clubs au préalable.

Le Président attire l'attention de l'assemblée sur des points qui lui semblent importants.

Les comités régionaux changent d'appellation pour devenir ligues régionales le CREO deviendra donc LIGUE REGIONALE D'ESCRIME D'OCCITANIE Pyrénées -Méditerranée.

Les associations départementales redeviendront quant à elles comités départementaux.

Les nouveaux statuts précisent les relations ligue comités départementaux A7 Par III

Les Présidents de comités départementaux seront membres de droit du comité directeur de la ligue régionale (potentiellement 13 en Occitanie)

Les candidatures au comité directeur ne se feront plus par département mais directement sur liste, le nombre de membres du comité directeur sera porté à 26 en Occitanie.

Pour les assemblées générales ou extraordinaires une procuration pourra comme par le passé être donnée par le Président à un membre du club licencié depuis plus de 6 mois mais également au Président d'une autre association.

**Pour les assemblées générales électorales aucune procuration ne sera possible.**

Le Président rappelle aux Présidents de comités départementaux présents que leurs statuts doivent également être modifiés et que les statuts types leur ont été adressés.

**Il rappelle par ailleurs que ces statuts précisent que les élections dans ces associations doivent avoir lieu au plus tard deux mois avant les élections dans les ligues régionales, soit au plus tard le 29 avril 2024.**

Une discussion s'ensuit pour savoir si cette dernière disposition s'applique également aux clubs le Président indique qu'il n'a pas trouvé de textes qui le précise, les clubs sont donc libres d'organiser leurs élections quand ils le souhaitent en fonction de leurs statuts.

Les statuts sont alors mis au vote et adoptés à l'unanimité.

Sans autres questions le Président remercie les participants et lève la séance.

